

Propriétaire terrien à SAINT-BENOIT

A l'attention de Monsieur Robert Daniel,  
Commissaire enquêteur  
Mairie de SAINT-BENOIT

**Objet :** Enquête publique sur la demande de renouvellement d'exploitation, et d'extension de la carrière située au lieu-dit "Les Barmettes et pont du Gay" à Braux et à Saint-Benoît et sur la demande d'installation d'une station de déchets inertes et de matériaux d'extraction.

Monsieur le commissaire enquêteur,

Le projet de décharge de matériaux dits « inertes », tel que défini, présente un risque sanitaire et écologique pour la faune et la flore environnantes. Il ne tient pas suffisamment compte de la présence en contrebas de la rivière « le Coulomp », classée de niveau 1 et dont un affichage annonce « rivière en bon état ».  
(Photo jointe)

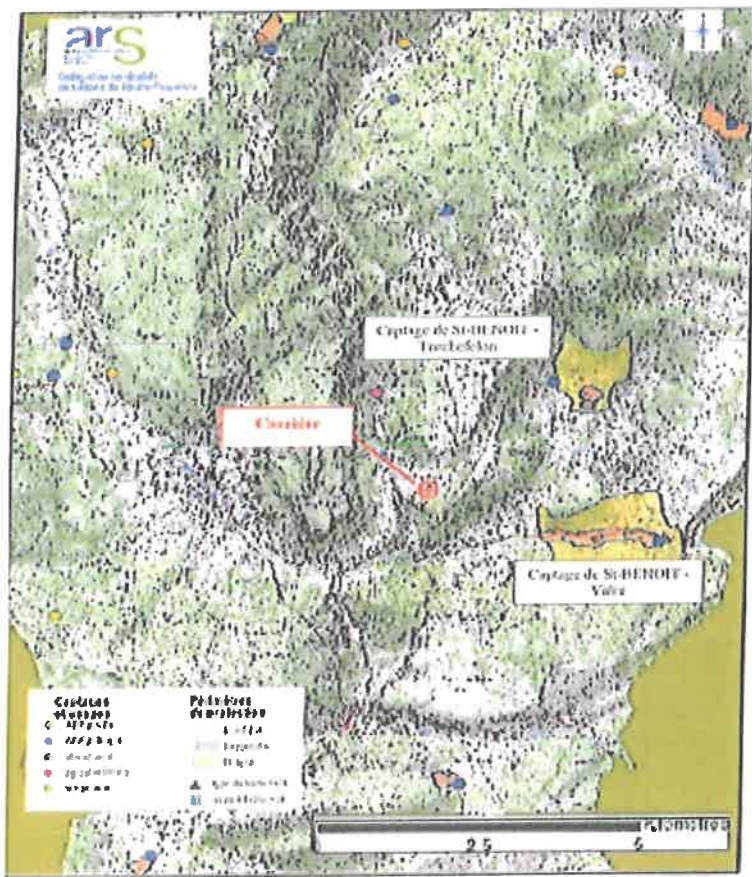


## 2. LA CARTE DES COURS D'EAU DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

La carte est structurée en trois niveaux de lecture, en fonction de la réglementation appliquée.

**Niveau 1 :** Cours d'eau Police de l'eau - BCAA (Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales) en vert  
Ce premier socle est constitué des tronçons sur lesquels s'exerce à la fois la réglementation des cours d'eau et les exigences liées aux BCAA pour les agriculteurs qui bénéficient de la PAC. Ils sont définis comme étant les cours d'eau représentés en « trait bleu continu sur le Scan 25 de l'IGN » (arrêté ministériel du 24 avril 2015).

Dans cette même rivière, Le Coulomp, se trouve à 3,7 kms au sud-est du site (donc en contrebas) le captage d'alimentation en eau potable du village de SAINT-BENOIT . Ce dernier est donc bien situé sur le Coulomp, et non pas sur la Vaire comme indiqué a plusieurs reprises dans le rapport de présentation (détail joint).



Le captage AEP public de SAINT-BENOIT (code national 09457X0038/SOURCE) situé le long de la Vaire est hydrogéologiquement le plus proche (les eaux du ravin de la loce traversent le site, se jettent dans le Coulomp qui lui-même se jette dans la Vaire). Cette source karstique est située en aval de la carrière de COLAS MIDI MEDITERRANEE - Etablissement COZZI. Le captage est à 3,7 km au sud-est du site tandis que ses périmètres de protection rapproché et éloigné sont à 2 km à l'est. Le captage AEP public Truchefelin (code national 09457X0035/SOURCE) est localisé à 2,5 km au nord est du site tout comme ses périmètres de protection. Ce captage est également une source karstique se trouvant en position latérale par rapport au site.

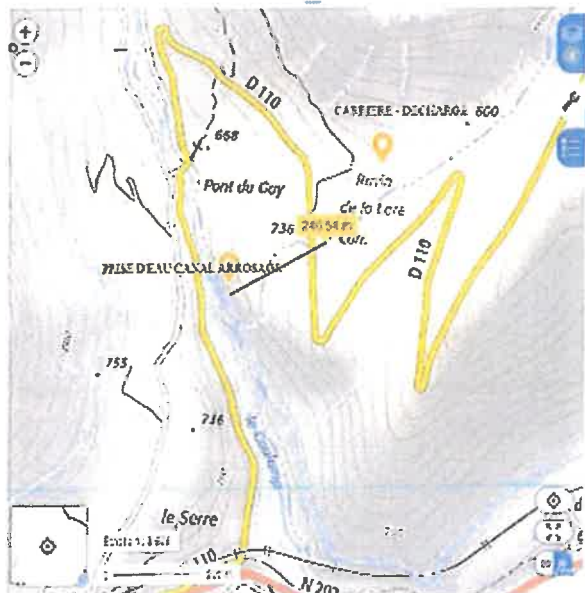
Les autres captages recensés (AEP, agricole, artisanal) sont situés au nord de la carrière de COLAS MIDI MEDITERRANEE Etablissement COZZI et sont en amont hydrogéologique du site.

c) Autres captages

Un seul captage est présent dans un rayon de 2 km autour du site :

REFERENCE BRGM	NATURE	PROFONDEUR (m)	USAGE	LOCALISATION PAR RAPPORT AU SITE
09457X000711Y	Source	0m	Eau collective	1,3 km au sud-ouest
09457X001211Y	Source	Non renseigné	Eau collective	-
09457X001411Y	Source	Non renseigné	Eau collective	1,75 km à l'est
09457X000711Y	Source	0	Eau collective	-
09457X00111F	Forage	77	Eau	-
09457X00111F	Forage	60	Eau	1,81 km à l'est
09457X0017S1	Forage	93	Eau	1,99 km à l'est
09457X0026F	Forage	85	Eau	1,91 km au nord-est

Ce trouve également, a 250 mètres en contrebas, la prise d'eau du canal d'arrosage de SAINT-BENOIT. Canal d'arrosage qui alimente en eau l'ensemble des cultures et plantations du quartier des Plans, en passant par le Domaine du Plan de Coulomp. Ce canal permet au seul agriculteur local l'arrosage par aspersion ainsi que l'alimentation en eau de son bétail. Ce dernier figure pourtant sur toutes les cartes IGN, ainsi que sur GEOPORTAIL (détail joint).



3- FAUCETAILLE

3.1- SENSIBILITE DE L'ENVIRONNEMENT

3.1.1- Contexte hydrologique

a) Recensement des eaux superficielles

Les eaux superficielles présentes dans la zone d'étude sont :

- 1 le ravin qui longe le site au nord (ravin de la loce au nord-est) ;
- 2 le ravin de la loce, sous d'eau temporaire au niveau des Fontaines et Pont du Coy, qui se déboîte au niveau du site, avec une partie nord qui borde la zone actuelle du site et une partie est qui partage l'égouttoir au niveau de son extrémité. Les eaux d'eau aval est le ravin de Coulomp ;
- 3 le ravin de Coulomp (avg) qui est à 200 m à l'ouest du site ;
- 4 le ravin des Fontaines situé à 500 m à l'est du site ;
- 5 la Vaire (avg) qui est à 110 m au sud du site ;
- 6 le ravin du gues ravin situé à 1,2 km à l'est du site, sur l'autre rive ;
- 7 la Orlange situé à 1,4 km au sud-est du site ;
- 8 la Belle situé à 2,1 km à l'ouest du site ;
- 9 le ravin de l'Haye situé à 2,4 km au nord-ouest du site ;
- 10 le ravin des Claches à 2,8 km à l'ouest du site ;
- 11 le ravin de la loce situé à 2,5 km à l'est du site ;
- 12 le ravin de Saint Jean à 3 km au sud du site ;
- 13 le ravin de Coeur de site à 3 km au sud ;
- 14 la Vaire situé à 4,9 km à l'est du site ;
- 15 le ravin de la Belle situé à 1,5 km à l'est du site ;
- 16 le ravin de la Belle situé à 2,5 km à l'est du site ;

Nous trouvons également de très nombreuses incohérences dans le dossier de demande, qui dans un premier temps portait uniquement sur l'extension de la carrière d'extraction de blocs rocheux, et auquel est rajouté actuellement la création d'une décharge de matériaux inertes.

Le document laisse à penser que cette décharge servira uniquement le Département des Alpes de Haute-Provence, hors, située à l'extrême sud-est du Département, nous savons très bien qu'elle sera également utilisée par les très nombreux chantiers du Département voisin.

De plus, lorsque l'on connaît les revenus financiers que peuvent générer de telles installations, nous ne pouvons que nous étonner des faibles retombées économiques prévues pour les Communes de BRAUX et SAINT-BENOIT (15.000 euros/an).

En conséquence, et pour toutes ses raisons, j'émet un avis **DÉFAVORABLE** aussi bien au projet d'extension de cette carrière, mais aussi et surtout au projet de **décharge de déchets inertes** et suggère que le site soit tout simplement réaménagé, remis en état par remblaiement avec de la terre, comme cela est d'ailleurs déjà en cours.

Cordialement



Jacques SIGAUD